

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 6 novembre 2024

N° de résolution
ou annotation

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 6 novembre 2024, à 20h, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et M. Jean Côté.

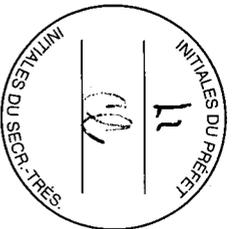
Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 octobre 2024
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 9 octobre 2024
5. Schéma d'aménagement révisé 2001
 - 5.1 Avis de motion - Projet de règlement 2024-01 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001
 - 5.2 Projet de règlement 2024-01 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001 – Adoption
6. Entente intermunicipale – Licences et services animaliers - Autorisation de signatures
7. Convention – Services animaliers – Société protectrice des animaux (SPA) de Québec
8. Convention – Recensement et gestion de la vente des licences – Société protectrice des animaux (SPA) de Québec
9. Radiocommunications Services Sécurité Incendie – Projet d'étude entre la MRC de La Côte-de-Beaupré et la MRC de L'Île-d'Orléans – Octroi d'un contrat
10. Déneigement du poste de police et du bureau d'accueil touristique – Prolongation du contrat 2021-2024
11. Services professionnels en inventaire et quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) - Autorisation à aller en appel d'offres
12. Comité de Sécurité publique – Rapport annuel d'activités 2023-2024 - Adoption
13. Règlement de régie interne
 - 13.1 Avis de motion
 - 13.2 Projet
14. Calendrier des séances ordinaires 2024 – Ajout d'une séance
15. Production d'outils graphiques pour l'élaboration d'un Guide pratique d'entretien d'un immeuble patrimonial – Octroi d'un mandat
16. Services professionnels d'accompagnement relatifs à l'utilisation des outils numériques – Octroi de contrat



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

17. Entente de développement culturel 2024 – Présentation de contes hivernaux – Octroi de contrat
18. Comité d'experts en développement économique – Nomination des représentants
- 18.1 Culture
- 18.2 Municipalité la plus peuplée de la MRC
19. Communauté métropolitaine de Québec – Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 – Programme d'aide financière aux circuits agrotouristiques 2024 - Projet de mise en œuvre des stratégies d'action et de communication en agrotourisme 2024 – Québec, région gourmande - Demande de report
20. Communauté métropolitaine de Québec - Liste des priorités pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CM Québec et la demande d'un financement conséquent auprès du gouvernement du Québec – Demande d'appui
21. Révision de la Stratégie territoriale – Journée de concertation – Frais accessoires
22. Adoption des dépenses du mois d'octobre 2024
23. Correspondance
24. Varia
25. Période de questions
26. Levée de la réunion

Résolution 2024-11-128

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour à la suite :

- De la correction au point 17 qui devient : Entente de développement culturel 2021-2023 – Présentation de contes hivernaux – Octroi de contrat ;
- Du retrait des points 13.2 et 21 ;
- Du report du point 18.2 ;

Le point 24. Varia demeurant ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 octobre 2024

Résolution 2024-11-129

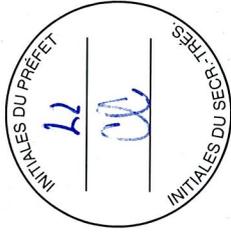
Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 9 octobre 2024, tel que déposé.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 9 octobre 2024

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

5. Schéma d'aménagement révisé 2001

5.1 Avis de motion - Projet de règlement 2024-01 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

M. Yves Coulombe donne un avis de motion à l'effet que le projet de règlement 2024-01 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001 sera adopté à une séance ultérieure.

N° de résolution
ou annotation

Le projet de règlement vise à répondre aux exigences du Gouvernement du Québec à l'égard de la nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) en matière d'habitation intitulée « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages ».

5.2 Projet de règlement 2024-01 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001 – Adoption

Résolution 2024-11-130

Attendu que le 27 mars 2024, le Gouvernement du Québec a adopté une nouvelle orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) intitulée « Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages »;

Attendu qu'en vertu de l'article 53.12 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), la ministre peut, par avis motivé, demander à une MRC de modifier son schéma d'aménagement en vigueur afin d'assurer sa conformité à une nouvelle orientation gouvernementale adoptée ;

Attendu que le 2 avril 2024, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, a demandé au Conseil de la MRC de modifier son Schéma d'aménagement et de développement pour assurer sa conformité à la nouvelle OGAT ;

Attendu que le délai prescrit pour donner suite à cette demande est de 6 mois ;

Attendu que le 10 juillet 2024, le conseil de la MRC a adopté la résolution 2024-07-91 afin de demander à la ministre une prolongation du délai ;

Attendu qu'une prolongation de délai a été accordée à la MRC de L'Île-d'Orléans par la ministre, conformément à l'article 239 de la LAU, jusqu'au 3 avril 2025 ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans le 6 novembre 2024 ;

En **conséquence**, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** :

- D'adopter le projet de règlement numéro 2024-01 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de L'Île-d'Orléans ;
- D'adopter le Document portant sur la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2024-01 modifiant le Schéma d'aménagement révisé 2001 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

- D'autoriser la direction générale de la MRC de L'Île-d'Orléans à publier tout avis requis par la présente et à transmettre une copie certifiée conforme des documents requis aux municipalités, MRC contiguës, Communauté métropolitaine de Québec ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation son avis sur la conformité de la modification proposée par le projet de règlement numéro 2024-01.

6. Entente intermunicipale – Licences et services animaliers - Autorisation de signatures

Résolution 2024-11-131

Considérant que la MRC et les municipalités de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et le village de Sainte-Pétronille désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec, pour conclure une entente sur les services animaliers et la gestion du recensement 2025-2028 ;

Considérant que lesdites municipalités ont compétence relativement à l'encadrement des chiens et, de façon générale, relativement aux animaux ;

Considérant que lesdites municipalités désirent confier à la MRC la fourniture d'un service de contrôle et de secours des animaux et de recensement et de délivrance des licences pour les chiens ;

Considérant que la présente entente n'a pas pour effet de confier à la MRC, relativement aux animaux domestiques, la fourniture de services autres que ceux qui y sont expressément prévus ;

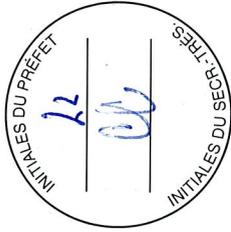
Considérant que la présente entente intermunicipale prendra effet le 1^{er} janvier 2025 pour une période de quatre (4) ans ;

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la préfète, Mme Lina Labbé et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer l'entente intermunicipale sur les services animaliers et la gestion du recensement 2025-2028 entre la MRC de L'Île-d'Orléans, les municipalités de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et le village de Sainte-Pétronille.

7. Convention – Services animaliers – Société protectrice des animaux (SPA) de Québec

Résolution 2024-11-132

Attendu que le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38-002) est entré en vigueur le 3 mars 2020 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que la Société protectrice des animaux de Québec (SPA) a déposé une offre de services à la MRC de L'Île-d'Orléans pour le maintien d'un service de contrôle et de secours pour les animaux domestiques des six municipalités de l'Île ;

Attendu que le village de Sainte-Pétronille, les municipalités de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ont signifié leur volonté d'accepter les services offerts par la SPA ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Lapointe et **résolu à l'unanimité** d'autoriser la préfète, Mme Lina Labbé et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer la Convention pour le maintien d'un service de contrôle et de secours pour les animaux domestiques avec la Société protectrice des animaux de Québec, pour les animaux domestiques du village de Sainte-Pétronille et des municipalités de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans et Saint-François-de-L'Île-d'Orléans et Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans, ladite entente prenant effet le 1^{er} janvier 2025 pour une période de quatre (4) ans.

8. Convention – Recensement et gestion de la vente des licences – Société protectrice des animaux (SPA) de Québec

Résolution 2024-11-133

Attendu que le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38-002) est entré en vigueur le 3 mars 2020 ;

Attendu que la Société protectrice des animaux de Québec (SPA) a déposé une offre de services à la MRC de L'Île-d'Orléans pour le recensement et la gestion de la vente des licences de chiens des six municipalités de l'Île ;

Attendu que le village de Sainte-Pétronille, les municipalités de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans et Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ont signifié leur volonté d'accepter les services offerts par la SPA ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** d'autoriser la préfète, Mme Lina Labbé et la directrice générale, Mme Chantale Cormier, à signer la Convention pour le recensement et la gestion de la vente des licences 2025-2028 avec la Société protectrice des animaux de Québec, pour les animaux domestiques du village de Sainte-Pétronille et des municipalités de Saint-Pierre-de-L'Île-d'Orléans, Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans et Saint-François-de-L'Île-d'Orléans et Saint-Jean-de-L'Île-d'Orléans, ladite entente prenant effet le 1^{er} janvier 2025 pour une période de quatre (4) ans.

9. Radiocommunications Services Sécurité Incendie – Projet d'étude entre la MRC de La Côte-de-Beaupré et la MRC de L'Île-d'Orléans – Octroi d'un contrat



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

Résolution 2024-11-134

Considérant la résolution 2024-08-105 adoptée par le Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, laquelle signifiait à la MRC de la Côte-de-Beaupré l'intérêt de participer et de leur confier la préparation d'un appel d'offres sur invitation commune pour la réalisation d'une étude diagnostique sur les besoins en équipements de radiocommunication pour les services de sécurité incendie des MRC de la Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans ;

Attendu qu'un appel d'offres sur invitation a été transmis par la MRC de La Côte-de-Beaupré le 5 septembre 2024 auprès de six (6) firmes pour la réalisation d'une étude diagnostique sur les besoins en équipements de radiocommunication pour les services de sécurité incendie des MRC de la Côte-de-Beaupré et de L'Île-d'Orléans ;

Attendu qu'une seule proposition a été reçue dans le cadre de cet appel d'offres ;

Attendu que la proposition soumise a été évaluée par un comité composé de deux directeurs de services incendie, du coordonnateur en sécurité incendie et du directeur de la MRC de la Côte-de-Beaupré ainsi que de la directrice générale de la MRC de L'Île-d'Orléans ;

Attendu que la proposition a été évaluée selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux enveloppes ;

Attendu que la firme a obtenu plus de 70 points sur 100 (Enveloppe A : évaluation qualitative) et que le comité a procédé à l'ouverture de l'enveloppes B contenant le prix ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat à Orizon Mobile pour la réalisation d'une étude diagnostique sur les besoins en équipements de radiocommunication pour les services de sécurité incendie de la MRC de L'Île-d'Orléans en 2025, moyennant des honoraires de :

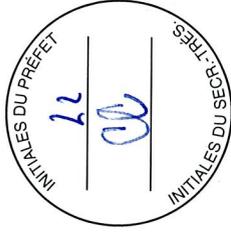
- Pour le volet régional : 3 740,08 \$;
- Pour le volet local, soit les 4 services de sécurité incendie de l'Île d'Orléans : 2 200,04 \$;

Soit un total de 5 940,12 \$ plus les taxes applicables, à même les surplus cumulés du Fonds Région et Ruralité (FRR), volet 2.

10. Dénéigement du poste de police et du bureau d'accueil touristique – Prolongation du contrat 2021-2024

Résolution 2024-11-135

Considérant le contrat de déneigement du poste de police et du bureau d'accueil touristique intervenu entre Dénéigement T.J et la MRC pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 19 avril 2024 via la résolution 2021-10-147 ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant qu'il y aurait lieu de prolonger ledit contrat pour la période du 11 novembre 2024 au 18 avril 2025 ;

Considérant que les prix pour le déneigement de ces deux propriétés n'ont pas été augmenté depuis 2021-2022 ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Yves Coulombe et résolu à **l'unanimité** de prolonger le contrat 2021-2024 intervenu entre Déneigement T.J et la MRC pour l'année 2024-2025, moyennant des coûts de 5 495 \$ pour le poste de la Sûreté du Québec et de 4 495 \$ pour le Bureau d'accueil touristique.

11. Services professionnels en inventaire et quantification des émissions de gaz à effet de serre (GES) - Autorisation à aller en appel d'offres

Résolution 2024-11-136

Considérant la Convention d'aide financière pour accélérer la transition climatique locale intervenue entre la ministre des Affaires municipales et la MRC le 15 mars 2024 ;

Considérant que la MRC doit élaborer son plan climat au plus tard trois ans après l'entrée en vigueur de la Convention en conformité avec le guide *Démarche d'élaboration d'un plan climat* fourni par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et avec les *Modalités d'utilisation des sommes aux fins d'élaboration d'un plan climat* ;

Considérant qu'un des objectifs du soutien financier est de favoriser l'acquisition de connaissances sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des activités municipales et de la collectivité, ainsi que sur les occasions de les réduire ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Chantale Cormier, à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'élaboration des inventaires et la quantification des émissions de gaz à effet de serre.

12. Comité de Sécurité publique – Rapport annuel d'activités 2023-2024 - Adoption

Résolution 2024-11-137

Considérant que le Rapport annuel d'activités 2023-2024 du Comité de Sécurité publique du poste de la MRC de L'Île-d'Orléans a été présenté aux membres dudit Comité le 21 octobre 2024 ;

Considérant que les membres dudit Comité ont adopté à l'unanimité ledit Rapport annuel d'activités 2023-2024 le 21 octobre dernier ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Rapport annuel d'activités 2023-2024 du Comité de Sécurité publique du poste de la MRC de L'Île-d'Orléans et d'assurer sa diffusion via le site Web de la MRC.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

13. Règlement de régie interne

13.1 Avis de motion

M. Sylvain Bergeron dépose le projet de Règlement 2024-02 sur la régie interne des séances du Conseil de la MRC et donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 2024-02 sur la régie interne des séances du Conseil de la MRC sera adopté à une séance ultérieure.

13.2 Projet

Ce point est retiré.

14. Calendrier des séances ordinaires 2024 – Ajout d'une séance

Résolution 2024-11-138

Considérant que le calendrier des séances ordinaires 2024 ne prévoyait pas la tenue d'une séance en décembre 2024 ;

Considérant qu'il y aurait lieu de tenir une séance ordinaire le 11 décembre et de modifier le calendrier des séances ordinaires 2024 en conséquence ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de modifier le calendrier des séances ordinaires 2024 afin d'y ajouter une séance ordinaire le 11 décembre.

15. Production d'outils graphiques pour l'élaboration d'un Guide pratique d'entretien d'un immeuble patrimonial – Octroi d'un mandat

Résolution 2024-11-139

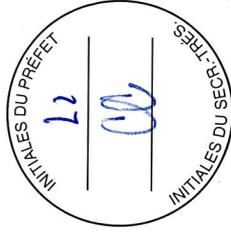
Considérant qu'un des objectifs de l'entente de développement culturel 2024 est la préservation et la mise en valeur du patrimoine ;

Considérant qu'une demande de propositions sur invitation a été transmise par la MRC le 17 septembre 2024 auprès de quatre (4) firmes pour la production d'outils graphiques pour l'élaboration d'un Guide pratique d'entretien d'un immeuble patrimonial ;

Considérant que le Guide pratique illustré d'entretien d'un immeuble patrimonial permettra de répondre adéquatement aux questions des propriétaires d'un tel bien ainsi qu'à illustrer des articles à paraître dans divers médias ;

Considérant qu'une seule proposition a été reçue dans le cadre de cette demande de propositions et qu'elle répond aux exigences de la MRC ;

Sur **proposition** de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat à Marie-Josée Deschênes, architecte, pour la production d'outils graphiques pour l'élaboration d'un Guide pratique d'entretien d'un immeuble patrimonial, moyennant des honoraires de 7 600 \$ (plus les taxes applicables), à même l'entente de développement culturel 2024.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

16. Services professionnels d'accompagnement relatifs à l'utilisation des outils numériques – Octroi de contrat

Résolution 2024-11-140

Considérant que le plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) 2024-2025, adopté via la résolution 2024-05-60, prévoit l'accompagnement des entreprises dans leur virage numérique, peu importe leur secteur d'activités ;

Considérant qu'il y aurait lieu de favoriser une utilisation optimale des outils numériques par les entreprises de l'Île d'Orléans ;

Considérant que certaines formations ont déjà été offertes aux entreprises par Alpha Premium et avaient suscité un taux élevé de satisfaction ;

Sur **proposition** de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un mandat d'accompagnement des entreprises de l'Île d'Orléans à Alpha Premium pour un maximum de 9 000 \$ (plus les taxes applicables), à même le budget alloué pour le réseau Accès Entreprise Québec (AEQ), étant convenu que seules les heures d'accompagnement réalisées seront effectivement payées par la MRC.

17. Entente de développement culturel 2021-2023 – Présentation de contes hivernaux – Octroi de contrat

Résolution 2024-11-141

Considérant qu'un des objectifs de l'entente de développement culturel 2021-2023 est de favoriser l'accessibilité à la culture et la participation des différentes clientèles, notamment les aînés ;

Considérant que la compagnie de théâtre De la Bacaisse a conçu un projet de trois contes à l'intention des aînés et leur entourage et que les contes seront suivis d'un atelier de médiation culturelle ;

Considérant que quatre lieux ont répondu à un appel d'intérêt pour accueillir gratuitement la proposition artistique professionnelle, soit la Résidence de Sainte-Famille, le club FADOQ de l'Île d'Orléans, l'Association bénévole de l'Île d'Orléans ainsi que la Bibliothèque de Saint-Laurent-de-l'Île d'Orléans ;

Sur **proposition** de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un contrat maximal de 4120 \$ (plus les taxes applicables s'il y a lieu) au Théâtre de la Bacaisse pour neuf (9) interprétations de contes hivernaux ainsi que des médiations culturelles, pour un total de quatre (4) représentations dans quatre (4) lieux différents, à même l'entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC.

18. Comité d'experts en développement économique – Nomination des représentants



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

18.1 Culture

Résolution 2024-11-142

Considérant qu'il y a lieu de nommer un nouveau représentant pour le secteur culturel au sein du Comité d'experts en développement économique de la MRC ;

Considérant la recommandation de la candidature de M. Raphaël Boivin-Fournier, directeur général de la Fondation François-Lamy, par le Regroupement des équipements culturels de l'île (RÉCI) ;

En conséquence, sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** de nommer M. Raphaël Boivin-Fournier, à titre de représentant du secteur culturel au sein du Comité d'experts en développement économique (comité avisEUR) de la MRC.

18.2 Municipalité la plus peuplée de la MRC

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

19. Communauté métropolitaine de Québec – Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 – Programme d'aide financière aux circuits agrotouristiques 2024 - Projet de mise en œuvre des stratégies d'action et de communication en agrotourisme 2024 – Québec, région gourmande - Demande de report

Résolution 2024-11-143

Attendu la signature de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025 (l'Entente) réunissant 13 parties signataires du milieu municipal, agricole et gouvernemental, le 21 février 2023 ;

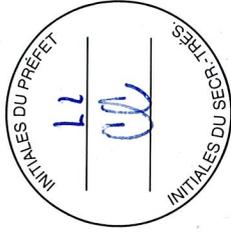
Attendu que l'Entente inclut un chantier sur la mise en marché des produits régionaux et a notamment pour objectif de développer l'agrotourisme et le tourisme gourmand ;

Attendu qu'un protocole d'entente de partenariat a été signé entre la CMQuébec et la MRC de l'île-d'Orléans le 8 juillet 2024, dans le cadre du déploiement du Programme d'aide financière aux circuits agrotouristiques 2024, et qu'un montant total de 64 483 \$ a été accordé à la MRC pour le Projet de mise en œuvre des stratégies d'action et de communication en agrotourisme 2024 de Québec, région gourmande ;

Attendu que ledit Projet, selon les termes du protocole d'entente, devait se terminer avant le 1^{er} novembre 2024 ;

Attendu que la MRC de L'île-d'Orléans demande de reporter la date de fin de projet au 31 mars 2025, date à laquelle l'intégralité du Projet de mise en œuvre des stratégies d'action et de communication en agrotourisme 2024 de Québec, région gourmande sera réalisée ;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** de demander à l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 une prolongation de la date de fin du projet de mise en œuvre des stratégies d'action et de communication en agrotourisme 2024 – Québec, région gourmande au 31 mars 2025.

20. Communauté métropolitaine de Québec - Liste des priorités pour améliorer l'offre de services en transport collectif sur le territoire de la CMQuébec et la demande d'un financement conséquent auprès du gouvernement du Québec – Demande d'appui

Résolution 2024-11-144

Considérant que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), en étroite collaboration avec les autorités organisatrices de transport en commun, l'agglomération de Québec, la Ville de Lévis et les trois MRC de la région métropolitaine de Québec, ont travaillé à l'élaboration d'une liste de priorités pour améliorer l'offre en transport collectif pour tous les citoyens, plus particulièrement ceux des quartiers périphériques, et à assurer une meilleure interconnexion des réseaux de transport existants ;

Considérant que le travail d'évaluation régional a démontré que le budget récurrent supplémentaire requis pour fournir une offre adéquate minimale en transport collectif harmonisée sur l'ensemble de la CMQuébec atteint 24,6 M \$ annuellement ;

Considérant que ce budget récurrent supplémentaire permettrait notamment l'offre d'un nouveau service les fins de semaine à l'Île-d'Orléans, avec trois aller-retour le samedi et le dimanche entre l'Île et le terminus d'Estimauville, soit 104 jours de service pour 624 trajets supplémentaires par an ;

Considérant que le Conseil de la MRC appuie la CMQuébec dans sa demande au gouvernement du Québec de se joindre à eux pour soutenir les initiatives en transport collectif régional, en annonçant des investissements significatifs lors de la prochaine mise à jour économique ;

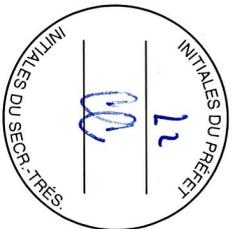
Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** que la MRC de L'Île-d'Orléans donne son appui à la CMQuébec pour la mise en œuvre de cette liste de priorités élaborée conjointement et pour la démarche entamée auprès du gouvernement afin qu'ensemble nous puissions améliorer la qualité de vie des citoyens en déployant un service de transport collectif efficace et harmonisé à l'échelle de la région métropolitaine.

21. Révision de la Stratégie territoriale – Journée de concertation – Frais accessoires

Ce point est retiré.

22. Adoption des dépenses du mois d'octobre 2024

Résolution 2024-11-145



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois d'octobre 2024, lesquelles s'élèvent à 296 444,39 \$.

23. Correspondance

La directrice du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs confirme la recevabilité du projet de plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) transmis par la MRC.

Le projet est maintenant soumis pour analyse complète par un professionnel de la Direction des milieux humides qui nous informera des prochaines étapes du processus pour l'approbation ministérielle du PRMHH de la MRC.

24. Varia

Aucun sujet n'est discuté.

25. Période de questions

Aucune question n'a été posée.

26. Levée de la réunion

Résolution 2024-11-146
Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20h20.

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 27 novembre 2024 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Chantal Cormier Lina Labbé
Directrice générale-Greffière-trésorière Préfète